

Annexe système d'équivalence entre corps d'Etat et d'emplois territoriaux

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Recu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le 29/09/2021

ID : 063-200071199-20210927-CCPL_2021_137-DE

Système d'équivalence entre corps d'Etat et cadres d'emplois territoriaux

| Corps équivalent de la fonction publique d'Etat | Cadre d'emplois de référence dans la territoriale (selon le décret de 1991) | Références réglementaires |
|--|---|---|
| Adjoint administratifs du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer | Adjoint administratifs territoriaux Agents sociaux territoriaux ATSEM/Auxiliaire de puériculture Opérateurs territoriaux des APS Adjoint territoriaux d'animation | Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État |
| Secrétaires administratifs du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer | Rédacteurs territoriaux Éducateurs des APS Animateurs territoriaux | Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de L'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État |
| Attachés des administrations de l'État | Attachés et secrétaires de mairie | Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État |
| Conseillers techniques de service social | Conseillers territoriaux socio-éducatif | Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'État ainsi qu'à l'emploi de conseiller pour l'action sociale des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État |
| Administrateurs civils | Administrateurs territoriaux | Arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État |
| Assistants de service social des administrations de l'État | Assistants territoriaux socio-éducatif | Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État |

| | | |
|--|---|--|
| Techniciens supérieurs du développement durable | Techniciens territoriaux | Arrêté du 30 décembre 2015 pris pour l'application aux agents des corps de techniciens supérieurs du développement durable des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État |
| Adjointes techniques du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer (préfecture) | Agents de maîtrise et adjointes techniques territoriaux | Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjointes techniques des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État |
| Adjointes techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture | Adjointes territoriales du patrimoine | Arrêté du 30 décembre 2016 pris pour l'application au corps des adjointes techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État |
| Educatrices de la protection judiciaire de la jeunesse | Educatrices de jeunes enfants | Arrêté du 17 décembre 2018 pris pour l'application aux éducatrices de la protection judiciaire de la jeunesse des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 |
| Ingénieurs des travaux publics de l'Etat | Ingénieurs territoriaux | Arrêté du 26 décembre 2017 pris pour l'application au corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique d'Etat |

Les cadres d'emplois non mentionnés ne sont pas encore concernés.